

République FRANCAISE

COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D25_024

Objet : Rendu compte n°2 de l'année 2025 des marchés publics et avenants (pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025)

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20240106_7 en date du 6 janvier 2024 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur général des services, le Service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le 10/04/2025
Mise en ligne le 10/04/2025
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 31 mars 2025**

**Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/01/2025 au 31/03/2025

Catégorie	Références marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Attribué à
Attribution de marché	T2438HRO	Réaménagement des cours des écoles - Lot 1 (Aménagements paysagers / Terrassements / VRD)	procédure adaptée	06/02/2025	14/02/2025	€ 1,051,702,83	11 mois		Groupement GRREN STYLE / MGB
Attribution de marché	T2438HRO	Réaménagement des cours des écoles - Lot 2 (Aires de jeux)	procédure adaptée	06/02/2025	18/02/2025	€ 196.405,00	7 mois		PRO URBA SUD
Attribution de marché	T2437PHO	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de la médiathèque La Mémo	procédure adaptée	03/02/2025	04/03/2025	€ 96.190,00	5 mois		KH ENERGY
Attribution de marché	S2502ART	Projet d'éveil artistique et culturel dans les structures d'accueil Petite Enfance	procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables	06/01/2025	07/01/2025	€ 14,400,00	6 mois		Cie SOLILUNE
Modification de marché	T2406RMA	Travaux de construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Marie Curie - Lot 1 (Désamiantage)	Art. R.2194-5 - Circonstances imprévues	17/01/2025	17/01/25025	€ 3,796,00	Sans modification de délais	Suppression faïence amiantée en pite de façade	DAUPHINE ISOLATION ENVIRONNEMENT
Modification de marché	T2406RMA	Travaux de construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Marie Curie - Lot 3 (Fondations - Maçonnerie - gros œuvre)	Art. R.2194-8 à R2194-9 - Modification de faible montant (< 15% du montant initial et modification < seuils EU)	30/01/2025	30/01/2025	€ 21,769,45	Sans modification de délais	Reprise de l'isolation du pignon nord	FARJOT CONSTRUCTIONS
Modification de marché	2021006	Nettoyage des locaux de bâtiments communaux de la ville	Art. R.2194-8 - Modification de faible montant	26/02/2025	10/03/2025	€ - 1.950,00	Sans modification de délais	Suppression d'une prestation sur un site en travaux	BATIPROPR
Modification de marché	F2235-video	Nettoyage des sanitaires publics	Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	17/02/2025	20/02/2025	€ 1.599,00	Sans modification de délais	Ajout d'un sanitaire public (Parc Jean de La Fontaine)	SRP
Modification de marché	T2416REM	Rénovation de l'éclairage du stade Merlo - Modification 3	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	19/03/2025	20/03/2025	€ 190.243,44	Délai accordé jusqu'au 21 mars 2025	Prolongation de délai suite erreur livraison du fournisseur	SERPOLLET